

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

Séance du 29 septembre 2015

Date de convocation :
Le 03 septembre 2015

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 08
- de votants : 08

- délégués suppléants : 14
- de présents : 1
- de votants : 1

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 03 septembre 2015.

Étaient présents (9) :

Mme Élisabeth GONDY, Mme Geneviève MANNARINO, M. Grégory LELONG, Mme Martine BASSEZ, Mme Renée STIÉVENART, M. Guy HUART, Mme Josée THÉOLAT, Mme Annie DENIS, Mme Yveline DRUELLE.

Absents excusés : (6)

Mme Marie-Andrée CHOTEAU, Mme Nathalie KOPCZYNSKI, M. Joël SOIGNEUX, Mme Anne GOZÉ, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT.

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au
Représentant de l'État :
II/022/15

Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133 -1 et suivants ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements public locaux ;

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Nos Réf : ID/IC

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 7 et 8 ;

OBJET : Modification de la
régie de recettes.

Vu la délibération n° 2012/006 prise par le Comité de Direction dans sa séance du 18 juin 2012 ;

Vu la délibération n° 2013/010/I prise par le Comité de Direction dans sa séance du 17 mai 2013 ;

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY

Vu la délibération n° II/012/2014 prise par le Comité de Direction dans sa séance du 16 octobre 2014 ;

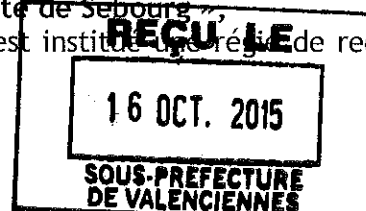
Vu la délibération n° II/001/2015 prise par le Comité de Direction du 12 février 2015 relative à la fermeture du site d'accueil de Sebourg ;

Considérant que l'encaissement des produits vendus en boutiques, ainsi que le produit de billetterie collecté sur les trois sites de l'Office de Tourisme ont nécessité la création d'une régie de recettes ;

Étant donné l'avis favorable du Trésorier Principal de Valenciennes ;

Il est proposé au Comité de Direction de modifier les articles suivants de la délibération n° 2013/010/I et de la délibération n° II/012/2014 :

En supprimant à l'article 1^{er}, la mention « le site de Sebourg »,
ARTICLE 1^{er} : à compter du 1^{er} juillet 2013, il est institué une régie de recettes



pour les produits de boutique, la billetterie vendue sur les deux sites de Valenciennes et Condé, l'encaissement des produits des adhésions des partenaires de l'Office de Tourisme et les ventes de produits commerciaux.

En remplaçant à l'article 3, la mention les 3 sites par les 2 sites,

ARTICLE 3 : la régie encaisse les produits vendus en boutique ainsi que la billetterie sur les deux sites,

En supprimant à l'article 4, la mention chèques culture,

ARTICLE 4 : les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- En numéraire,
- chèques,
- carte bancaire,
- chèques vacances.

En supprimant le fonds de caisse de 60 euros de Sebourg et en portant le montant du fonds de caisse de Valenciennes de 100 à 160 euros,

ARTICLE 5 : des fonds de caisse d'un montant de 160 euros pour le site de Valenciennes et 60 euros pour le site de Condé sur l'Escaut seront mis à disposition du régisseur.

Les autres articles restent inchangés.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 29 septembre 2015,

- D'accepter les modifications des articles 1^{er}, 3, 4 et 5 de la délibération n°2013/010/I et de la délibération n°II/012/2014 ;
- D'autoriser le Directeur Général à modifier la régie de recettes.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTÉ :

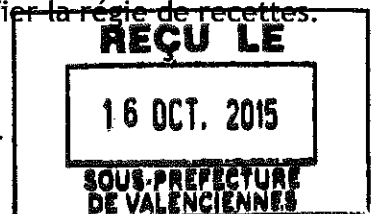
- Les modifications des articles 1^{er}, 3, 4 et 5 de la délibération n°2013/010/I et de la délibération n°II/012/2014 ;

AUTORISE :

Madame le Directeur Général à modifier la régie de recettes.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,



Fait à Valenciennes, le 29 septembre 2015

La Présidente,
Élisabeth GONDY